

## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

### *Agrico Jackpot*

#### **1 - Organisateur et durée du jeu concours**

SAS AGRICONOMIE, dont le siège social est situé 11 route nationale 4 51320 COOLE FRANCE, immatriculée sous le numéro RCS Chalons-en-Champagne 799 365 176, organise un jeu-concours intitulé "Agrico Jackpot" qui se déroulera du 01/12/2022 au 31/12/2022 23h59.

#### **2 - Conditions et Modalités de participation au jeu concours**

Le jeu-concours est gratuit et est exclusivement réservé aux personnes majeures, agriculteurs ou professionnels du milieu agricole résidant en Belgique. La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve des termes et conditions du présent règlement. Agriconomie se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions mentionnées ci-dessus. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du jeu. Jeu-concours limité à une seule participation par personne (même nom, même adresse). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative.

Le jeu se déroulera exclusivement sur le site internet et sera accessible à l'adresse : [www.agriconomie.be/fr\\_BE/publi/agrico-jackpot](http://www.agriconomie.be/fr_BE/publi/agrico-jackpot)

La participation est divisée en deux étapes :

1ère étape :

- Sous un format de machine à sous, chaque personne le souhaitant pourra tenter 6 fois sa chance au cours de la journée pour remporter différentes offres promotionnelles valables sur le site internet et accessible sur la page du jeu. Obtenir un triple 7 vous permettra d'être sélectionné pour la seconde étape.

2ème étape :

Les personnes ayant obtenues un triple 7 à la machine à sous peuvent ainsi remplir un questionnaire afin de participer au grand tirage au sort pour tenter de remporter un des lots listés dans la section "Dotations".

Les participants doivent remplir le formulaire de participation de manière complète et précise afin de valider l'inscription.

Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter un lot. Toute personne ne respectant pas ces règles sera écartée du jeu-concours.

### **3 - Dotations**

Les lots à gagner sont :

- 1er lot : Ordinateur Lenovo - 550 € TTC
- 2ème lot : Smartphone Samsung - 500 € TTC
- 3ème lot : 1 pulvérisateur électrique - 190 € TTC
- Du 4ème au 8ème lot : Bon d'achat d'une valeur de 50€ (min d'achat 51€). Ce bon d'achat sera envoyé par mail sous forme de code promo valable sur l'ensemble du site [www.agriconomie.com](http://www.agriconomie.com) pendant un mois à partir du 12 janvier 2023.
- 9ème lot : Bon d'achat de 10€ pour l'ensemble des perdants (min d'achat 11€). Ce bon d'achat sera envoyé par mail sous forme de code promo valable sur l'ensemble du site [www.agriconomie.com](http://www.agriconomie.com) pendant un mois à partir du 12 janvier 2023.

Soit une valeur totale de : 1500 € TTC.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Après réception du lot, tous les frais liés à l'entretien et l'usage des dotations seront entièrement à la charge du gagnant.

### **4 - Désignation des gagnants**

Les gagnants seront désignés lors du tirage au sort qui aura lieu le 12/01/2023, la liste des gagnants sera disponible sur le site Agriconomie. Les

gagnants seront également informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu.

## **5 - Remise des lots**

Les gagnants seront contactés par courriel et/ou téléphone le(s) jour(s) suivant le tirage afin de les informer des démarches à suivre pour accéder à leur dotation.

Les gagnants doivent répondre dans les deux semaines suivant l'envoi de cet e-mail et fournir leurs coordonnées complètes. Sans aucune réponse du gagnant dans les deux semaines suivant la prise de contact, les gagnants ne pourront prétendre à aucune compensation. À cet effet, les participants autorisent toutes vérifications liées à leur identité et leurs coordonnées lors de leur participation. Toute déclaration frauduleuse, fausse identité ou adresse postale entraînera la disqualification immédiate du participant et l'acquisition du lot par Agriconomie. Si Agriconomie n'est pas en mesure de livrer le lot gagné au(x) gagnant(s) et ce, pour quelque raison que ce soit, fournisseur ou cas fortuit, Agriconomie se réserve le droit de substituer par une dotation de valeur équivalente, ce que tous les participants consentent.

## **6 - Responsabilité et Utilisation des données personnelles**

Agriconomie se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier, de suspendre, de reporter ou d'annuler le concours, selon les circonstances, sans engager sa responsabilité.

Agriconomie et ses partenaires ne peuvent en aucun cas être responsables des problèmes qui pourraient survenir après la possession des gains.

Les informations des participants récoltées sont sauvegardées et utilisées par Agriconomie lors de leur participation au concours et permettront l'attribution des lots.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Les participants peuvent exercer leurs droit d'accès, de rectification, de suppression de leurs données

en contactant directement Agriconomie.

Section : “1 - Organismes et durée du jeu concours.”